Procès-verbal

Assemblée communale 19 décembre 2018

Présidence: Monsieur Sébastien Dorthe

Scrutateurs: MM. Rémi Clément, Michel Diot et René Ducry

Citoyens habilités à voter en matière communale : 1104

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 mai 2018 (ce PV ne sera pas lu; il est à disposition, peut être commandé au bureau communal ou consulté en ligne sur notre site Internet: www.matran.ch).
2. Modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques, de 0.65 à 0.62, uniquement pour l'année 2019.
3. Budget 2019
   - 3.1. Budget de fonctionnement 2019
     - 3.1.1. Présentation et approbation du budget de fonctionnement
   - 3.2. Budget des investissements 2019
     - 3.2.1. Changement des compteurs du réseau d'eau
     - 3.2.2. Acquisition d'un véhicule pour la voirie
     - 3.2.3. Réaménagement du plateau de la Glâne des Hommes
     - 3.2.4. Assainissement du stand de tir de Rosé
     - 3.2.5. Réfection des collecteurs communaux du secteur La Tire
     - 3.2.6. Approbation du budget des investissements 2019
4. Choix de l'organe de révision des comptes 2019 à 2021 – proposition de la commission financière
5. Adoption d'un nouveau règlement du cimetière de la commune de Matran.
6. Agglomération
   - 6.1. Election d'un représentant de Matran au Conseil d'agglomération (législatif), en vue de son élection au Comité d'agglomération (exécutif).
   - 6.2. Election de la personne amenée à remplacer le conseiller d'agglomération de Matran qui sera élu au Comité d'agglomération.
7. Informations du Conseil communal.
8. Divers.

A 20h00, **M. le syndic** souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens. Il nomme ensuite les scrutateurs et leur demande de compter les personnes présentes.

Personnes présentes :	68
Citoyens présents ayant le droit de vote:	**65**

N'ont pas le droit de vote : une journaliste de la Liberté, un enseignant et le secrétaire communal.

Il confirme que l'Assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.09.1980, à savoir par :

- insertion d'un avis dans la feuille officielle,
- affichage au pilier public,
- envoi de Matr'en Cause à tous les ménages.

M. Dorthe demande à l'assemblée si quelqu'un a des remarques sur la convocation ou le tractanda.

Ce n'est pas le cas. Les préliminaires étant ainsi terminés, l'Assemblée peut délibérer valablement.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2018 n'est pas lu. Il a été mis à disposition au bureau communal ou sur le site Internet www.matran.ch . La parole n'étant pas demandée, le Président propose à l'assemblée de l'adopter à main levée. Au vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec les remerciements à son auteur, M. Olivier Pillonel, secrétaire communal.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	68
Citoyens présents ayant le droit de vote:	65
Approuvent:	**65**
Refus:	0
Abstentions :	0

2. Modification du coefficient d'impôt communal, pour les personnes physiques, de 0.65 à 0.62, uniquement pour l'année 2019

3. Budget 2019

M. Sébastien Dorthe relève au préalable que les points 2 et 3 seront traités ensemble et se dérouleront de la manière suivante :

M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable des finances, présente ces objets. Le Conseil communal propose une nouvelle fois de modifier le coefficient de l'impôt communal pour les personnes physiques, de 0.65 à 0.62, ceci uniquement pour l'année 2019. Comme l'an passé, le Conseil communal propose de ne pas fixer ce coefficient de manière indéterminée vu les importants investissements qui sont planifiés pour les prochaines années. D'autre part, selon les chiffres qui nous ont été communiqués à ce jour, la future réforme fiscale des entreprises devrait engendrer une diminution des recettes fiscales pour notre commune de l'ordre de CHF 300'000.00 à CHF 400'000.00. Ce montant représente environ 6 à 8 points d'impôts et le Conseil communal préconise la prudence.

Il passe en revue les éléments marquants de ce budget, chapitre par chapitre.

Chapitre 0 : Administration

Tant les charges que les recettes sont inférieures par rapport au budget 2018. Toutefois, l'élément principal de ce chapitre concerne le personnel d'exploitation. En effet, il est prévu en 2019 de créer un poste supplémentaire au service technique à un taux d'activité d'environ 50%. Ce nouveau poste est rendu nécessaire pour permettre à la commune de gérer efficacement le suivi des dossiers d'infrastructures complexes en cours et à venir. Cela permettra également de décharger le personnel de l'administration qui était contraint jusqu'à maintenant d'effectuer des tâches dévolues au service technique

Chapitre 1 : Ordre public

Aucun changement majeur par rapport au budget 2018 si ce n'est une diminution de CHF 20'000.00 dans les charges. En effet, un montant de CHF 22'000.00 avait été inscrit au budget 2018 pour notre participation au changement des cibles électroniques du stand de tir de Rosé. D'ailleurs, ce montant n'a pas été utilisé, car les travaux prévus font l'objet d'une demande de crédit d'investissement.

Chapitre 2 : Enseignement et formation

La diminution des charges de près de CHF 100'000.00 s'explique par la suppression de l'enseignant supplémentaire à charge de la commune dont le contrat s'est terminé à fin juillet 2018.

D'autre part, le Conseil communal tient à relever que suite à la décision rendue au mois de décembre 2017 par le Tribunal Fédéral s'agissant de la gratuité de l'école obligatoire, toutes les activités scolaires sont maintenues (camp de ski, piscine, patinoire, course d'école notamment).

Chapitre 3 : Culture et loisirs

Ce chapitre présente une diminution de charges par le fait que le solde des travaux prévus pour le poste « sentiers pédestres et zones d'agréments » n'a pas été porté au budget de fonctionnement. En effet, le solde des travaux prévus fera l'objet d'un crédit d'investissement qui vous sera présenté plus tard par notre syndic.

Chapitre 4 : Santé

Ce chapitre est composé essentiellement de charges liées, le Conseil communal n'a donc aucune marge de manœuvre. Selon les chiffres qui nous ont été communiqués, les charges prévues sont plus importantes pour des postes tels que le service d'ambulance, les frais financiers des homes médicalisés ou le service d'assistance et de soins à domicile.

Chapitre 5 : Affaires sociales

Ce chapitre est aussi composé essentiellement de charges liées. L'augmentation des charges par rapport à 2018 est due à l'augmentation des subsides octroyés par la commune aux crèches et garderies. Il n'y a pas d'autres éléments significatifs à relever dans ce chapitre.

Chapitre 6 : Transports et communications

S'agissant des routes, il est principalement prévu la suppression des gendarmes couchés à la Route de l'Ecole.

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement

Pour ce chapitre, voici plusieurs travaux qui sont prévus :

- Sur recommandation de l'entreprise SINEF qui gère notre réseau d'eau, des travaux seront notamment effectués à la station de pompage
- Durant le premier semestre aura lieu la 4ème étape du contrôle par caméra de notre réseau d'eaux usées. Un rapport complet du bureau d'ingénieurs est ainsi attendu pour le mois de juin 2019 afin d'avoir un état global de la situation et pouvoir planifier les travaux à entreprendre que ce soit pour le réseau d'eau mais également pour le réseau routier.
- des travaux d'endiguement le long des berges des cours d'eau de notre commune seront effectués. Le montant global s'élève à plus de CHF 100'000.00 mais les travaux, gérés par la corporation Forêts-Sarine, seront répartis sur 10 ans.

Chapitre 8 : Economie

Il n'y a rien de particulier à relever dans ce chapitre qui comprend les forêts ainsi que 2 domaines gérés par l'Agglomération : le tourisme et la promotion économique.

9. Finances et impôts

Comme indiqué en début de présentation, le coefficient actuel « formel » de l'impôt sur les personnes physiques est de 0.65 et le Conseil communal vous propose de baisser une nouvelle fois ce coefficient à 0.62 pour l'année 2019 uniquement. Ceci représente une diminution des recettes fiscales de l'ordre de CHF 151'500.00 sachant qu'un point d'impôt pour les personnes physiques représente un peu plus de CHF 50'000.00.

En tenant compte de la baisse d'impôts pour les personnes physiques de 3 points, le budget de fonctionnement est quasiment équilibré. Il en résulte un excédent de charges de CHF 5'800.00 qui est toutefois minime sur l'ensemble du budget dont les charges s'élèvent à CHF 7'692'900.00.

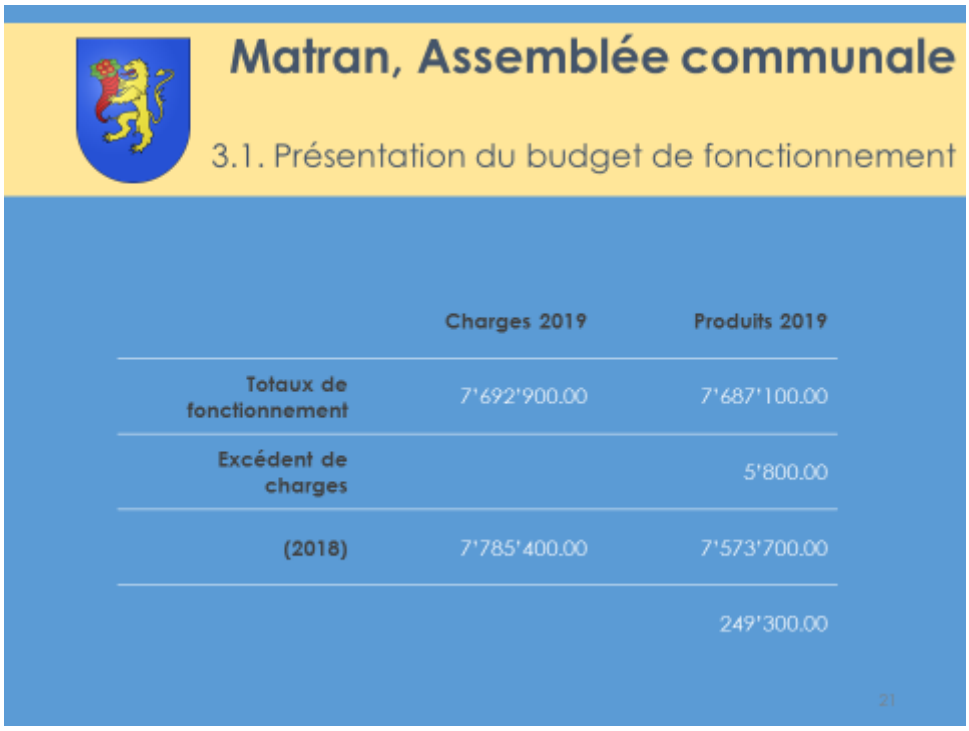

A l'issue de cette présentation, **M. Sébastien Dorthe** cède la parole à M. François Butty, président de la commission financière, pour son préavis relatif au budget de fonctionnement 2018 et à la modification du coefficient d'impôt communal pour l'année 2019.

M. François Butty donne lecture du préavis de la commission financière. Sur la base de l'hypothèse de l'acceptation par l'assemblée de ce soir de la modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques de 0.65 à 0.62 pour 2019, abaissement que la CFM soutient pleinement, cette dernière a examiné le budget de fonctionnement 2019 quant à la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales et le plan comptable ainsi qu'avec les directives du service cantonal des communes. Nous avons comparé l'évolution des charges et produits prévus pour 2019 par rapport au budget 2018 et aux comptes 2017. Pour certaines rubriques, la situation des comptes provisoires à fin

octobre 2018 nous a aussi aidés à contrôler la plausibilité de certains postes du budget.

Lors de deux séances, dont une en présence d'une forte délégation du conseil communal avec entre autres le syndic et le boursier, nous avons pu forger notre opinion et poser toutes les questions souhaitées. Ayant reçu des réponses circonstanciées à ces dernières, en conclusion, nous pouvons affirmer que, globalement le budget 2019 est correct, tant du côté des recettes que des dépenses. Le déficit annoncé de CHF 5'800.- est de minime importance et n'est absolument pas inquiétant. Ainsi, le budget tel que présenté peut être approuvé sans réticence par l'assemblée.

M. Sébastien Dorthe remercie la commission financière pour son travail et son préavis.

M. Sébastien Dorthe ouvre la discussion sur ce point.

M. Michel Diot est sceptique quant à la baisse d'impôt pour une seule année. Dans le monde professionnel, on travaille sur le long terme. De même, les familles ont un budget à tenir et il leur est difficile de le faire si le taux d'impôt n'est pas fixe. D'autre part, il sait qu'il y a un problème avec le cercle scolaire, et il n'est pas impossible que la commune doive revoir son budget 2019, ce qui pourrait être difficile avec la baisse d'impôt.

M. Sébastien Dorthe lui répond qu'il y a beaucoup d'inconnus pour la commune aussi, d'où une certaine prudence, comme M. Dumoulin l'a expliqué dans sa présentation. Concernant le problème du cercle scolaire, l'éventuel engagement d'un enseignant à charge de la commune ne mettra pas en danger le budget 2019 de la commune car le déficit resterait dans les limites légales imposées par le canton (5 %).

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve la modification du coefficient d'impôt communal, pour les personnes physiques, de 0.65 à 0.62, uniquement pour l'année 2019.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	68
Citoyens présents ayant le droit de vote:	65
Approuvent:	**64**
Refus:	0
Abstentions :	1

3.1 Budget de fonctionnement 2019

M. Sébastien Dorthe ouvre la discussion sur ce point.

M. François Roubaty est surpris que la commune envisage d'engager un collaborateur à 50 % pour le service technique. Par rapport à 2008, la population de Matran a augmenté de 80 habitants et la masse salariale a déjà beaucoup augmenté. En plus, la commune a confié certaines tâches à d'autres services, comme la gestion du réseau d'eau à SINEF. Il estime dès lors que le travail à la commune est mal réparti. Certes la commune a les moyens financiers, mais elle ne doit pas être plus dotée en personnel que les communes de même taille.

M. Sébastien Dorthe lui répond que le Conseil communal prend toujours ses décisions dans l'intérêt de ses citoyens. Il estime dès lors que c'est dans l'intérêt des citoyens que la commune dispose des ressources humaines suffisantes pour traiter les nombreux dossiers en cours. Il cite notamment à titre d'exemple le déplacement de la gare, le réaménagement de la jonction d'autoroute et la transagglo. Parallèlement, le responsable du service technique, M. Guzzinati, doit régler les affaires courantes, ce qu'il n'arrive plus entièrement faire depuis quelques mois.

M. Michel Diot n'est pas d'accord avec d'accord avec M. Roubaty. Il fait partie de deux commissions dans lesquelles siège aussi M. Guzzinati. Il gère les dossiers, prend les procès-verbaux à la satisfaction des membres de ces deux commissions. Il est dès lors important qu'il reçoive du soutien si le nombre de dossiers augmentent.

La parole n'étant plus demandée, **M. Sébastien Dorthe** demande formellement à M. François Roubaty s'il dépose un amendement sur ce poste du budget 2019, à savoir sur le fait d'engager un collaborateur à 50 % pour le service technique.

M. François Roubaty répond que ce n'est pas le cas, il avait juste voulu montrer son étonnement sur cet engagement, tout comme le fait que la commission financière n'ait pas fait une étude comparative avec d'autres communes.

La clarification étant faite, l'Assemblée approuve d'une part le budget de fonctionnement 2019, tel que publié dans "Matr'en cause", et d'autre part le préavis de la Commission financière.

<u>Résultat du vote à main levée</u>

Personnes présentes :	68
Citoyens présents ayant le droit de vote:	65
Approuvent:	**65**
Refus:	0
Abstentions :	0

3.2. Budget des investissements 2019

M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable finances, présente le budget des investissements 2019 dans sa globalité.

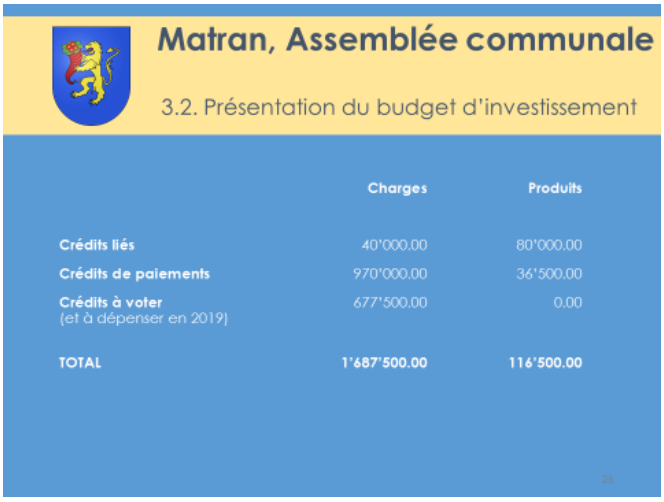

	Charges	Produits
Crédits liés	40'000.00	80'000.00
Crédits de paiements	970'000.00	36'500.00
Crédits à voter (et à dépenser en 2019)	677'500.00	0.00
TOTAL	1'687'500.00	116'500.00

Après cette présentation, il relève que l'assemblée va se prononcer d'abord séparément sur chaque crédit à voter.

M. Sébastien Dorthe le remercie pour cette présentation et cède la parole à Mme Anne-Sophie Brady pour la présentation du 1er investissement à voter.

3.2.1. Changement des compteurs du réseau d'eau

Mme Anne-Sophie Brady, conseillère communale responsable de l'eau potable, présente cet objet. En 2008, le Conseil communal avait décidé de confier la gestion du réseau communal d'eau potable à la Ville de Fribourg, plus spécialement à ses services industriels. En 2016, la Ville de Fribourg a créé l'entreprise SINEF SA qui a repris les services industriels et Frigaz.

Le Conseil communal n'a jamais regretté son choix de 2008, car notre réseau d'eau est géré de façon professionnelle, ce qui est essentielle dans ce domaine. C'est dans cette optique, que SINEF nous a proposé de procéder au changement des compteurs d'eau installés dans les divers bâtiments de la commune. Les compteurs actuels devraient de toute façon être révisés et le Conseil communal a pris la décision de les remplacer par des compteurs avec lecture Drive-By. Cela signifie que ces compteurs peuvent être lus à distance depuis un PC-portable installé dans un véhicule.

Dans le même ordre d'idée, le Conseil communal a décidé de confier également la facturation de l'eau à SINEF dès 2019. Dans les faits, l'administration communale effectuera la facturation 2018 selon les usages habituels (envoi de carte ou relevé par l'employée communale). Les factures seront envoyées en février 2019, puis SINEF SA procédera au remplacement du compteur pendant l'année 2019. L'administration communale effectuera la dernière facture du compteur, puis les factures suivantes seront envoyées par SINEF, sans intervention du personnel communal, ni des propriétaires.

Cet investissement se monte à CHF 180'000.-, comprenant l'achat des compteurs, leur installation et le travail administratif relatif au changement de compteur. Il sera financé par des liquidités.

M. Sébastien Dorthe remercie Mme Brady pour sa présentation. Il présente ensuite le plan de financement de cet investissement qui sera financé par des limites de crédits disponibles. Il cède ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

M. François Butty, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« En préambule et avant de vous donner lecture de nos préavis par rapport aux objets soumis ce soir, la CFM tient à relever que tant les investissements votés en 2016 (à part l'achat des tables pour la halle de gym) que ceux votés en 2017 sont tous en cours de réalisation, pour certains bien avancés et pour d'autres, pratiquement déjà terminés. Il est particulièrement réjouissant pour nous de relever ce fait. En effet, de nos jours en politique, dire ce que l'on fait et surtout faire ce que l'on dit est une qualité qui se fait rare. Nous tenons à remercier le conseil communal, le service technique et l'ensemble du personnel pour leur engagement en faveur du bien-être des citoyens de Matran.

Cet investissement amenant un gain d'efficacité notable, la CFM préavise favorablement le crédit de CHF 180'000.- ainsi que son financement. »

M. Sébastien Dorthe ouvre la discussion sur ce point.

M. René Ducry demande si le Conseil communal peut chiffrer les coûts de la facturation de l'eau.

Mme Anne-Sophie Brady n'a plus les chiffres en tête, le calcul ayant été fait il y a plusieurs mois. Elle peut cependant affirmer que les coûts sont pratiquement identiques pour la commune si c'est son administration qui fait la facturation ou si c'est SINEF.

M. Gérard Guex demande si la location du compteur restera la même.

Mme Anne-Sophie Brady relève que ce sera le cas dans un premier temps. Par contre, le Conseil communal doit revoir le règlement communal, notamment au niveau de la tarification. Et elle ne peut exclure que le prix change. Mais ce n'est pas cet investissement qui influencera le prix de la location des compteurs.

M. Alain Blanc relève que SINEF ne va pas pouvoir changer tous les compteurs en 2019. Cela veut dire que la commune devra quand même continuer à faire de la facturation en 2020.

Mme Anne-Sophie Brady lui répond que SINEF s'est engagé à changer tous les compteurs en 2019.

M. Alain Blanc demande si ces compteurs sont fiables.

Mme Anne-Sophie Brady lui répond qu'il existe sur le marché plusieurs compteurs de ce type et que le choix du Conseil communal s'est porté sur le modèle conseillé par SINEF.

M. Sébastien Dorthe relève qu'il y a une dizaine d'années, le Conseil communal avait déjà examiné l'opportunité de changer les compteurs. Le coût à l'époque était estimé à CHF 300'000.- et les compteurs étaient moins fiables qu'aujourd'hui. Ainsi, le Conseil communal estime que c'est le bon moment pour cet investissement.

M. Michel Diot s'inquiète au sujet des ondes de ces compteurs, estimant qu'il y a certainement de l'informatique avec ce genre de compteur.

Mme Anne-Sophie Brady relève que c'est l'appareil dans le véhicule qui collecte les données qui déclenchent la transmission des données du compteur.

M. Rémi Clément demande des garanties sur la sécurité des données.

Mme Anne-Sophie Brady peut donner des garanties, mais pas forcément à 100 % comme pour tout ce qui touche à l'informatique. Dans ce domaine, le risque de piratage n'est jamais à exclure.

M. Bertrand Clément demande si le propriétaire peut lire les compteurs à tout moment, afin de vérifier sa consommation d'eau.

Mme Fabienne Chappuis a vu un de ces compteurs chez une connaissance à Avenches et il est possible de lire la consommation.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve l'investissement de CHF 180'000.00 pour le changement des compteurs du réseau d'eau et son financement par les limite de crédits disponibles.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	68
Citoyens présents ayant le droit de vote:	65
Approuvent:	**61**
Refus:	0
Abstentions :	4

3.2.2. Acquisition d'un véhicule pour la voirie

M. Christophe Pierret, conseiller communal responsable de la voirie présente cet objet. Le véhicule de type « pick-up » de la voirie ne correspond plus pleinement aux besoins du service. Ce dernier pourrait être vendu au CSPI Man, selon les normes de l'ECAB, pour compléter leur parc de véhicules.

Le nouveau véhicule, utile au service de la voirie, sera pourvu d'un pont basculant afin de faciliter les diverses tâches lui étant dévolues. Le prix de vente du « pick-up » Ford Ranger est estimé à CHF 15'000.- et le prix d'achat du nouveau véhicule, de marque Nissan NT400, à CHF 46'000.-.

M. Sébastien Dorthe remercie M. Pierret pour sa présentation. Il présente ensuite le plan de financement de cet investissement qui sera financé par des liquidités. Il cède ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

M. François Butty, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« Avec la même réflexion que précédemment, la CFM préavise favorablement le crédit de CHF 46'000.-, respectivement de CHF 31'000.- après la vente du véhicule actuel, et le plan de financement tel que présenté. »

M. Sébastien Dorthe ouvre la discussion sur ce point.

M. Dominique Chenaux se pose la question sur l'opportunité d'acquérir un véhicule qui disposerait d'une benne avec crochet que l'on peut poser au sol. Ce système faciliterait le chargement de marchandises.

M. Sébastien Dorthe prend note de cette remarque. Il relève cependant que c'est la voirie qui a choisi le type de véhicule.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve l'investissement de CHF 31'000.00 pour l'acquisition d'un véhicule pour la voirie et son financement par des liquidités.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	68
Citoyens présents ayant le droit de vote:	65
Approuvent:	**65**
Refus:	0
Abstentions :	0

3.2.3. Réaménagement du plateau de la Glâne des Hommes

M. Sébastien Dorthe, syndic et président de la commission des sentiers pédestres et des zones d'agrément, présente cet objet. En 2014, le Conseil communal avait annoncé qu'il avait une réelle volonté de développer le réseau piétonnier et les zones d'agrément à Matran. Pour ce faire, il avait décidé de constituer une commission y relative.

Ainsi, la commission des sentiers pédestres et des zones d'agrément a œuvré ces dernières années pour tenter de proposer à la population de bouger, de prendre l'air et de découvrir la nature. Maintenant, il est temps de développer le projet phare situé sur le plateau du secteur appelé « La Glâne des Hommes ». Ladite commission s'est entourée d'un architecte paysagiste dénommé Pablo Gabbay afin de coordonner le développement projeté, à savoir la création d'un cordon boisé annonçant pédagogiquement les différentes essences, d'un jardin des sculptures issu des symposiums successifs de Matran sculpte, d'une zone de rencontre en plein air et du réaménagement d'une place de pique-nique au bord de la Glâne.

Pour mener à bien ce projet, une enveloppe budgétaire de CHF 240'000.- est demandée qui sera financée par des liquidités.

M. Sébastien Dorthe présente ensuite le plan de financement de cet investissement qui sera financé par des liquidités. Il cède ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

M. François Butty, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM s'est dans un premier temps inquiétée du montant de cet investissement. Là encore, le conseil communal s'appuyant sur les résultats d'une étude approfondie établie par des spécialistes externes concernant le réaménagement prévu nous a pleinement convaincu que, si nous voulons « faire quelque chose de bien » sur ce plateau, le montant demandé est justifié. En conséquence, la CFM préavise favorablement le crédit de CHF 240'000.- et son plan de financement qui pour une fois ne passe pas par une dissolution de réserves. »

M. Sébastien Dorthe ouvre la discussion sur ce point.

Mme Maria Marques da Costa Monteiro Vacher demande si les chiens seront admis sur le site.

M. Sébastien Dorthe relève que la commission ne s'est pas encore posé cette question.

M. François Le Fort demande si le terrain est communal. Il a vu en effet dans la Feuille officielle que la commune a acheté une parcelle dans ce secteur.

M. Sébastien Dorthe lui répond que le terrain est communal, mais il ne s'agit pas du terrain

acheté à l'hoirie de Weck dernièrement. En effet, la commune a acquis, conformément à la délégation de compétence accordé par l'assemblé communale et prévu au budget, une parcelle de 32'000 m2 pour un montant de CHF 11'000.-. Il s'agit d'une forêt le long de la Glâne à proximité du Garden Centre Schilliger.

Mme Martina Soto Kohler demande combien de sculptures il y aura sur cette place.

M. Sébastien Dorthe ne peut pas répondre avec précision. Mais Matran Sculpte possède de nombreuses sculptures et la commune aura le choix, notamment de faire un certain tournus.

Mme Martina Soto Kohler n'est pas convaincue par cette réponse. Il existe à Troinex GE une place dédiée à la sculpture, et c'est horrible car il y a trop de sculptures. De même, elle estime que certaines sculptures de Matran Sculpte sont obscènes.

M. Michel Diot n'a pas les compétences pour juger quelles œuvres sont obscènes ou horrible. Il rappelle simplement que la tour Eiffel a été jugée horrible lors de sa construction, et que des années plus tard elle est devenue le symbole de Paris.

M. Daniel Blanc sait que la parcelle est en zone agricole. Il demande si cela sera toujours le cas après les aménagements prévus.

M. Sébastien Dorthe lui répond que cela sera toujours le cas et que l'architecte paysagiste garantit que les travaux prévus sont compatibles avec la zone agricole.

M. Daniel Blanc rend attentif le Conseil communal au fait que les haies plantées pourraient entrainés ultérieurement un changement de zone. La parcelle deviendrait alors une zone forêt.

M. Gabriel Donzallaz rappelle que les sources communales sont situées sous cette parcelle. Le fait que la parcelle passerait en zone forêt serait finalement une bonne chose.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve l'investissement de CHF 240'000.00 pour le réaménagement du plateau de la Glâne des Hommes et son financement par des liquidités.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	68
Citoyens présents ayant le droit de vote:	65
Approuvent:	**65**
Refus:	0
Abstentions :	0

3.2.4. Assainissement du stand de tir de Rosé

M. Christophe Pierret, conseiller communal responsable de la protection de la population présente cet objet. Il relève au préalable que le Conseil général d'Avry a accepté cet investissement. Par obligations légales, tant fédérales que cantonales, chaque commune est tenue de posséder un stand de tir, ou du moins d'avoir un partenariat avec une autre

commune. Ainsi, Matran collabore depuis plusieurs décennies avec la commune d'Avry, à notre entière satisfaction.

Ce stand de tir, qui situe à Rosé à proximité de la gare, nécessite de multiples travaux de réfection. Partant, tant le Conseil communal d'Avry, qui gère le dossier, que celui de Matran ont estimé qu'il était préférable de voter un crédit d'investissement au lieu de saucissonner le dossier en multiple travaux à répartir sur plusieurs années sur le compte de fonctionnement. Les travaux les importants sont l'amenée de l'électricité du stand de tir à la ciblerie, l'installation actuelle sur des poteaux n'étant plus conforme. Il s'agit également d'installer des récupérateurs de balles, ce qui entraîne l'obligation de dépolluer la butte située derrière les cibles.

Le coût total travaux se monte à CHF 450'000.-, dont CHF 250'000.- que pour la dépollution. Des subventions fédérales et cantonales sont attendues à hauteur de CHF 77'000.-. Le coût pour les deux communes se montent à CHF 373'000.-, à se partager à part égale. Le Conseil communal sollicite dès un crédit d'investissement de CHF 186'500.-. A relever encore que le Conseil général d'Avry a accepté ce crédit d'investissement.

M. Sébastien Dorthe remercie M. Pierret pour cette présentation. Il présente ensuite le plan de financement de cet investissement qui sera financé par des limites de crédits disponibles. Il cède ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

M. François Butty, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM préavise favorablement le crédit demandé pour un montant de CHF 186'500.- à charge de la commune de Matran et le plan financement tel que présenté.

M. Sébastien Dorthe ouvre la discussion sur ce point.

M. Michel Diot, en tant qu'ancien démineur, relève que ce genre de dépollution est à prendre très au sérieux. Il espère que le travail sera bien fait.

M. Sébastien Dorthe lui répond que les travaux sont réalisés selon les exigences de la Confédération.

M. Dominique Chenaux, citoyen matranais et responsable du service technique de la commune d'Avry, relève que le Service de l'environnement du canton surveillera les travaux. Des analyses seront faites régulièrement et la terre sera enlevée tant que l'on trouve de la pollution.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve l'investissement de CHF 186'500.– pour l'assainissement du stand de tir de Rosé et son financement par des limites de crédits disponibles.

<u>Résultat du vote à main levée :</u>

Personnes présentes :	68
Citoyens présents ayant le droit de vote:	65
Approuvent:	**60**
Refus:	1
Abstentions :	4

3.2.5. Réfection des collecteurs communaux du secteur La Tire

Mme Anne-Sophie Brady, conseillère communal responsable des eaux présente cet objet. Le réaménagement de la route communale d'Avry en direction du futur quartier de la Pala va faire l'objet d'une réfection totale en 2019. Il est opportun, voir indispensable de profiter de ces travaux pour une mise en séparatif de nos collecteurs d'eaux usées et de surface sur ce tronçon. Cela implique un coût de CHF 40'000.-.

M. Sébastien Dorthe remercie Mme Anne-Sophie Brady pour cette présentation. Il présente ensuite le plan de financement de cet investissement qui sera financé par des liquidités. Il cède ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

M. François Butty, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM préavise favorablement le crédit de CHF 40'000.- et son financement par dissolution partielle d'une réserve créée à cet effet. »

M. Sébastien Dorthe ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve l'investissement de CHF 40'000.– pour la réfection des collecteurs communaux de secteur de La Tire et son financement par des liquidités.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	68
Citoyens présents ayant le droit de vote:	65
Approuvent:	**65**
Refus:	0
Abstentions :	0

M. Sébastien Dorthe relève que l'Assemblée communale doit maintenant approuver le budget des investissements dans leur globalité. Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve le budget des investissements 2019, tel que publié dans "Matr'en cause".

Résultat du vote à main levée

Personnes présentes :	68
Citoyens présents ayant le droit de vote:	65
Approuvent:	**65**
Refus:	0
Abstentions :	0

4. Choix de l'organe de révision des comptes 2019 à 2021 – proposition de la commission financière

M. Sébastien Dorthe cède la parole au président de la Commission financière, M. François Butty.

M. François Butty, président de la commission financière, présente cet objet. La Loi sur les communes détermine la procédure de révision des comptes communaux. En vertu des articles 98ss, les comptes doivent être vérifiés par un organe de révision possédant les qualifications professionnelles particulières définies par le Conseil d'Etat. Le choix d'une société fiduciaire agréée doit être fait par l'assemblée communale sur proposition de la commission financière.

La durée d'un mandat ne peut excéder six années consécutives. Or les comptes de la commune des 6 dernières années ont été révisés par la société BfB Société Fiduciaire à Fribourg. Il y a ainsi lieu de confier ce mandat à une autre société de révision remplissant les critères de la Loi sur les communes.

Sur la base d'un appel d'offres auprès de quatre fiduciaires, la commission financière propose de nommer la société Fiduservice SA à Fribourg pour la vérification des comptes 2019 – 2021. Elle préconise, dans un but de continuité des relations, de confier un mandat de 3 ans, renouvelable une fois.

Avant de vous laisser la parole, encore un mot si vous le permettez. Après de nombreuses années d'activité très intéressante au sein de la commission financière, Madame Chantal Aeby et votre serviteur avons décidé de remettre notre mandat au terme de l'exercice 2018, c'est-à-dire au moment de la révision des comptes 2018. Le conseil communal a été pré-informé de cette décision et lancera un appel à candidatures pour une élection complémentaire qui devrait intervenir lors de l'assemblée communale du printemps prochain. Que celles et ceux qui ont un intérêt au bon fonctionnement de notre commune en faveur de ses citoyens n'hésitent pas à se lancer.

Finalement, avec mes collègues, nous profitons de l'occasion pour remercier l'ensemble du Conseil communal ainsi que le personnel de la commune pour la bonne collaboration qui a régnée durant cette année 2018 et présenter nos meilleurs vœux pour de très belles Fêtes de fin d'année à l'ensemble des citoyennes et des citoyens de notre belle commune.

M. Sébastien Dorthe remercie M. Butty pour sa présentation. Il précise que Mme Aeby et M. Butty seront encore présents pour l'assemblée du printemps où ils seront remerciés. Il ouvre la discussion sur ce point.

M. Gabriel Donzallaz demande si la commission a demandé plusieurs offres.

M. François Butty a relève que 4 offres ont été demandées.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée nomme Fiduservice SA comme organe de révision des comptes 2019 à 2021.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	68
Citoyens présents ayant le droit de vote:	65
Approuvent:	**65**
Refus:	0
Abstentions :	0

5. Adoption d'un nouveau règlement du cimetière de la commune de Matran

M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable du cimetière. Au préalable, il relève que le Conseil général d'Avry a adopté le même règlement que celui qui est proposé à l'assemblée communale de Matran. Le cimetière de la commune de Matran est le lieu d'inhumation et de dépôt de cendres des communes de Matran et Avry dont les rapports entre ces dernières sont réglés par convention.

Le règlement du cimetière a été modifié pour la dernière fois en 2010.

Depuis plus de 3 ans, des réflexions ont été menées afin d'optimiser le règlement actuel pour répondre aux demandes actuelles des familles des défunts. En effet, on peut constater une forte augmentation des incinérations durant les dernières années alors qu'auparavant les inhumations étaient plus nombreuses.

Fort de ce constat, il a ainsi été prévu de redéfinir les zones du cimetière qui ont été réparties en 4 secteurs distincts, à savoir :

- **l'ancien cimetière**, zone autour de l'église, pour des inhumations dans des tombes simples ou des tombes à double largeur ;
- **le nouveau cimetière**, zone en contrebas de l'église, pour l'ensevelissement d'urnes dans des demi-tombes ;
- **les columbariums** pour le dépôt d'urnes ;
- **le jardin du souvenir** pour y recueillir des cendres.

Le nombre de tombes du cimetière ayant tendance à diminuer, l'article réglant les prolongations a aussi dû être adapté en conséquence.

Ainsi, après la durée minimale d'inhumation de 20 ans, les tombes simples et tombes à double largeur peuvent être prolongées tous les 5 ans.

Quant aux urnes déposées dans les demi-tombes et les columbariums, leur dépôt peut être prolongé pour 5 ans au maximum.

Les articles liés aux tarifs ont également été quelque peu modifiés. Toutefois, aucunes taxes telles que taxe d'entrée, creusage de tombe ou utilisation de la chapelle mortuaire ne sera perçue auprès des citoyens de Matran et Avry, le droit d'inhumation étant gratuit pour les personnes légalement domiciliées dans ces deux communes

Finalement, un toilettage complet du règlement a été effectué afin que chaque article corresponde à la réalité d'aujourd'hui.

M. Sébastien Dorthe ouvre la discussion sur ce point.

M. François Roubaty tient à aborder le problème des taxes, essentiellement celles de l'ancien cimetière. Le nouveau règlement prévoit une taxe de CHF 1'000.- si la famille choisit son emplacement, soit CHF 2'000.- pour un couple. Il y a 30 ans, la commune a créé le nouveau cimetière car il n'y avait plus assez de place dans l'ancien cimetière. Les taxes ont été créées pour l'ancien cimetière car toutes les familles voulaient enterrer leur défunt dans l'ancien cimetière. Aujourd'hui, la situation a changé puisque la plupart des défunts se font incinérer. Pour les autres, il n'y aura plus que l'ancien cimetière et il trouve dommageable pour les familles que la commune encaisse des taxes. Il dépose dès lors un amendement pour l'article 20 pour la suppression des taxes dans l'ancien cimetière.

M. Jean-Luc Dumoulin lui répond que la taxe ne sera facturée que si la famille du défunt refuse les places proposées par la commune et qu'elle choisit elle-même un emplacement. L'article tel que proposé permet une meilleure gestion du cimetière et facilite le travail de la responsable du cimetière.

M. François Le Fort estime que le Conseil communal pourrait faire preuve de pragmatisme dans l'application de cet article.

M. Remi Clément demande ce que l'on entend par demi-tombe et combien de personne peuvent y être enterrées.

M. Jean-Luc Dumoulin répond que c'est uniquement pour les incinérations. On peut placer deux urnes dans une demi-tombe.

La parole n'étant plus demandée, **M. Sébastien Dorthe** informe l'assemblée qu'elle devra se prononcer d'abord sur l'amendement de M. François Roubaty et ensuite sur les autres articles du règlement. M. Dorthe lit l'article 20 de ce règlement pour la partie qui concerne l'ancien cimetière. M. Roubaty propose qu'il n'y ait aucune taxe pour l'ancien cimetière.

M. François Roubaty précise qu'il propose la suppression de la taxe de concession de CHF 1'000.- et CHF 2'000.-, mais propose de maintenir néanmoins les taxes de prolongation.

M. Sébastien Dorthe prend acte. Il précise que l'assemblée doit voter sur la proposition de l'article 20 tel que présenté par le Conseil communal et s'il elle n'est pas acceptée, elle votera ensuite sur la proposition de M. Roubaty.

Cette clarification faite, l'Assemblée adopte l'article 20 du nouveau règlement du cimetière de Matran tel qu'il a été proposé par le Conseil communal.

<u>Résultat du vote à main levée :</u>

Personnes présentes :	68
Citoyens présents ayant le droit de vote:	65
Adoptent:	**43**
Refus:	17
Abstentions :	5

M. Sébastien Dorthe relève que l'assemblé doit voter maintenant sur les autres articles du règlement.

Cela précisé, l'Assemblée adopte l'intégralité du nouveau règlement du cimetière de Matran tel qu'il a été proposé par le Conseil communal.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	68
Citoyens présents ayant le droit de vote:	65
Adoptent:	**62**
Refus:	0
Abstentions :	3

6. Agglomération
6.1. Election d'un représentant de Matran au Conseil d'agglomération (législatif), en vue de son élection au Comité d'agglomération (exécutif)

M. Sébastien Dorthe, syndic, présente cet objet. Compte tenu d'une surcharge professionnelle, M. Michaël Studer a démissionné du Comité d'agglomération (exécutif).

Pour le remplacer, la situation est assez simple, cependant juridiquement et selon les statuts de l'Agglomération, elle est compliquée et nous devons procéder de la manière suivante :

1. L'actuel membre du **Comité** d'agglomération, M. Nicolas Rérat, Conseiller communal, doit démissionner momentanément de son poste.
2. L'Assemblée communale doit élire une personne au **Conseil** d'agglomération, en vue de son élection au **Comité** d'agglomération qui aura lieu au printemps 2019.
3. L'Assemblée communale doit réélire la personne démissionnaire, en tant que membre du **Conseil** de l'agglomération, afin de conserver trois membres représentant notre commune.

Ainsi, le Conseil communale propose d'élire M. Simon Gabaglio, conseiller communal, au Conseil d'agglomération qui sera, par la suite, proposé pour être représentant de la Commune de Matran au sein du Comité d'agglomération. Pour la seconde élection, le Conseil communal propose de réélire M. Nicolas Rérat, démissionnaire momentané.

M. Sébastien Dorthe ouvre la discussion sur ce point. Il demande notamment s'il y a une autre candidature parmi l'assemblée. Comme ce n'est pas le cas, il propose à l'assemblée d'élire M. Simon Gabaglio à main levée.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée élit M. Simon Gabaglio au Conseil d'agglomération.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	68
Citoyens présents ayant le droit de vote:	65
Approuvent:	**65**
Refus:	0
Abstentions :	0

6.2. Election de la personne amenée à remplacer le conseiller d'agglomération de Matran qui sera élu au Comité d'agglomération

M. Sébastien Dorthe ouvre la discussion sur ce point. Il demande notamment s'il y a une autre candidature parmi l'assemblée. Comme ce n'est pas le cas, il propose à l'assemblée d'élire M. Nicolas Rérat à main levée.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée élit M. Nicolas Rérat au Conseil d'agglomération.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	68
Citoyens présents ayant le droit de vote:	65
Approuvent:	**64**
Refus:	0
Abstentions :	1

7. Information du Conseil communal

M. Sébastien Dorthe relève que le Conseil communal n'a qu'une communication à l'assemblée, à savoir la situation du cercle scolaire. Il cède la parole à M. Gabaglio.

M. Simon Gabaglio relève que le cercle scolaire de Matran a connu de belles années, mais vit une période difficile en raison de la baisse des effectifs. Malgré le fait qu'un quartier d'habitations soit en construction, la DICS continue d'exiger la fusion des cercles scolaires d'Avry et de Matran. Si Matran veut éviter la scolarisation d'enfants à Avry, le Conseil communal a intérêt d'élaborer lui-même la convention de fusion.

Indépendamment de cette fusion, un autre problème existe pour la prochaine rentrée scolaire, car en fonction des effectifs, il n'y aurait que 5 classes primaires, soit une seule pour les 3H (9 élèves) et les 4H (15). Cette situation inquiète les parents concernés qui demandent au Conseil communal de sauvegarder une classe en engageant un enseignant à charge de la commune. Elle inquiète également le corps enseignant qui propose diverses pistes pour trouver une solution. M. Gabaglio relève encore qu'un Conseil des parents sera créé prochainement. Suite à l'appel lancé dernièrement, le Conseil communal a reçu 13 candidatures pour 5 postes. Enfin, une séance d'information aura lieu en février surtout pour les parents.

Avant d'ouvrir la discussion, **M. Sébastien Dorthe** relève que l'appel de candidatures pour le Conseil des parents lancé en juin 2018 n'a récolté aucune candidature et maintenant il y en a 13.

M. Michel Diot estime qu'il n'y a pas à lésiner sur les moyens pour avoir un enseignement de qualité pour les enfants de Matran, car ils deviendront ensuite les futurs citoyens de notre commune.

M. Simon Gabaglio est de cet avis également. Il tient préciser que l'engagement d'un enseignant à charge de la commune ne changera en rien la position de la DICS concernant la

fusion des cercles scolaires.

M. Jean-Pierre Andrey remercie le Conseil communal pour le soutien en faveur des enseignants. Il relève que les fusions de cercles permettent une réduction des coûts pour la DICS, mais elles génèrent des coûts pour les communes.

M. René Ducry s'étonne de la politique de la DICS. Cette volonté d'imposer des fusions de cercle scolaire doit vexer les communes, surtout lorsque ces dernières sont engagées dans une étude de fusion de communes.

8. Divers

M. Sébastien Dorthe ouvre la discussion.

M. Gérard Guex s'étonne que l'éclairage de la bande-mixte entre Villars-sur-Glâne et Matran reste allumé toute la nuit. Il existe pourtant des candélabres qui s'allument au passage d'un piéton. L'autre solution serait d'éteindre cet éclairage la nuit.

M. Sébastien Dorthe répond que le type d'éclairage proposé ne fonctionne pas avec les cyclistes, qui ont le droit d'utiliser la bande de mixte. D'ailleurs, M. Dorthe est sceptique avec ce genre d'éclairage, preuve en est, celui devant l'école qui ne fonctionne pas toujours.

M. Alain Blanc est sceptique sur le fait d'éteindre l'éclairage la nuit. Lorsqu'on fait un essai (rte de la Pâla), il y a toujours des citoyens pour demander de remettre l'éclairage.

M. Michel Diot tient à relever que l'attitude des collaborateurs de la déchetterie a changé en bien ces derniers mois. Il les félicite et propose que ces derniers reçoivent une prime à la fin de l'année.

M. Sébastien Dorthe transmettra les félicitations. Pour une prime, c'est plus difficile car il n'y a pas seulement les collaborateurs de la déchetterie qui donnent satisfaction.

M. Claude Schuler relève qu'il y a une lampe du préau de la halle de gym qui ne fonctionne pas.

M. Sébastien Dorthe prend note de cette remarque.

Mme Marguerite Blanc remercie le Conseil communal pour la mise à disposition de la buvette de la halle de gym pour l'après-midi jeux de cartes des ainés. Elle lance un appel pour recruter des bénévoles et des joueurs de cartes.

M. François le Fort a entendu dire que l'ouverture du futur Avry Centre qui était prévu le 20.10.20 a été déplacé au 22.11.22.

M. Sébastien Dorthe confirme que c'est bien juste.

M. Remi Clément est venu à cette assemblée avec quelques jeunes pour protester au sujet des bus de nuit. Les jeunes sont contents de l'extension des horaires (jusqu'à 3 heure du matin). Ils sont par contre fâchés car ils doivent payer une taxe de nuit de CHF 5.-. Cette taxe est due même s'ils ont l'abonnement, et ceci y compris sur des bus qui existaient déjà et qui étaient jusqu'à maintenant gratuits. Prendre sa voiture pour se rendre en ville va

devenir plus économique. Il demande des explications car il semble que c'est l'Agglo qui est responsable de cela.

M. Sébastien Dorthe relève que le Conseil communal a été informé de ce problème et était également fâché. La même situation s'était produite il y a une dizaine d'années et finalement la taxe de nuit avait été abandonnée. Il tient toutefois à préciser que ce n'est pas directement l'Agglo qui est responsable. Cette taxe de nuit a été introduite par la communauté tarifaire. L'Agglo y est représentée par une personne et ainsi son influence est limitée. Le Conseil communal va dès lors se faire entendre pour tenter de faire diminuer, voire supprimer cette taxe.

M. Gérard Guex relève que la commune a prévu au budget 2019 la suppression des gendarmes couchés de la route de l'Ecole. Il demande quand auront lieu les travaux, sachant que cela fait longtemps que cela est promis.

M. Sébastien Dorthe lui répond que le Conseil communal doit d'abord attendre le rapport sur les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, qui est promis pour juin 2019. Le lissage des gendarmes couchés sera ensuite la 1ère étape, qui comprendra ensuite la réfection des canalisations et collecteurs, ainsi que la pose d'une phono-absorbant.

M. François Roubaty relève que la construction de la nouvelle buvette du FC Matran sera terminée au printemps 2019. L'Amicale des vétérans joue 6 à 8 matchs de football par année et utilise la buvette de football. Il demande quelles seront les conditions d'utilisation de la buvette, pour l'Amicale et les autres sociétés de l'UIS.

M. Sébastien Dorthe prend note de la question et le Conseil communal y répondra en temps voulu.

La parole n'est plus demandée.

A 22h15, **M. Sébastien Dorthe** lève l'assemblée en remerciant les citoyennes et citoyens de leur participation.

Au nom de l'assemblée communale:

Le secrétaire:	**le syndic:**
O. Pillonel	S. Dorthe